**Année 2012**



**Bilan Activités Clauses Sociales**

**PLIE de Bordeaux**



Depuis 2007, le PLIE de Bordeaux a souhaité proposer à ses différents partenaires la mise en œuvre d’une mission permanente d’animation des clauses sociales afin de répondre à un triple objectif :

- avant tout, utiliser l’investissement public et privé réalisé à Bordeaux comme un formidable levier permettant la remise en situation de travail de personnes en insertion, en ayant comme objectif permanent le retour à un emploi durable de ces personnes,

- promouvoir par le biais des clauses les structures d’insertion par l’activité économique, en contribuant ainsi au renforcement de leur activité et en leur permettant aussi d’établir des liens partenariaux avec les entreprises adjudicataires de marchés « clausés »,

- répondre enfin aux besoins des entreprises attributaires en leur proposant une pré sélection de personnes éligibles dont le profil correspond à leurs attentes, mais aussi en travaillant en amont à la sensibilisation, l’évaluation, la formation et la redynamisation de candidats pouvant être positionnés sur des offres d’emploi.

Le PLIE de Bordeaux, porté par Emploi Bordeaux depuis 2011, a développé cette animation.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012, 94 098 heures de travail réservées à un public rencontrant des difficultés d’insertion socioprofessionnelle ont été réalisées dans le cadre des marchés incluant une clause sociale sur le territoire de Bordeaux.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année** | **2008** | **2009** | **2010** | **2011** | **2012** |
| Heures insertion réalisées par année | 6 057 | 14 500 | 35 407 | 56 734 | **94 098** |
| Nombre de marchés clausés | 5 | 14 | 19 | 35 | **53** |

**Pour l’année 2012 : une progression de 63% par rapport à l’exercice 2011.**

En 4 ans, plus de **206 796 heures de travail** réservées à un public rencontrant des difficultés d’insertion professionnelle. **Soit 114 Equivalents Temps Plein par an.**

La démarche clause insertion connait un développement exponentiel sur le territoire de Bordeaux, en corrélation avec le nombre d’opérations et chantiers.

Le PLIE de Bordeaux a consolidé son rôle de guichet unique territorial auprès d’un ensemble de donneurs d’ordres et conforte ainsi leur volonté de systématiser cette démarche dans leur commande publique.

En 2012, le PLIE de Bordeaux assure la gestion de la démarche clause insertion auprès de **10 donneurs d’ordre publics et privés.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Maitres d'ouvrage** | **Nb heures réalisées** |
| **IN'CITE/PNRQAD** | 590 |
| **UNIVERSITE DE BORDEAUX** | 405 |
| **MINDEF/Etat** | 1 331 |
| **SNCF** | 2 546 |
| **GROUPE EVOLUTION/DARWIN** | 3 162 |
| **COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX** | 4 194 |
| **CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE** | 5 798 |
| **DOMOFRANCE** | 8 421 |
| **AQUITANIS** | 13 989 |
| **MAIRIE DE BORDEAUX** | 53 662 |
| **TOTAL** | **94 098** |

**Pour l’année 2012 : 53 662 heures insertion réalisées avec l’aide du PLIE.**

* **17 553 heures** par le biais des clauses sociales des marchés relatifs à 10 opérations de la Ville et du CCAS
* **36 109 heures d’insertion**, dans le cadre de deux marchés de prestations d’insertion et de qualification professionnelle relatifs à l’entretien et la réparation des Vélos de la Maison du Vélo (Garage Moderne) et à l’entretien et la surveillance dans les Ecoles publiques (BIC/ARE 33).

**NOTA** : Le présent bilan et graphiques associés ne comptabilisent pas les heures réalisées dans le cadre du « marché d’insertion » passé entre les services de la Ville avec Inser’net et la Régie de Quartier de Bacalan. Ces heures sont rajoutées chaque année au bilan du PLIE de Bordeaux. (21 000 heures en 2011)

En 2011, le bilan global présentait **47 000 heures insertion** déclenchées par la commande publique de la Ville.

**Pour 2012, l’objectif fixé de 40 000 heures insertion est d’ores et déjà largement dépassé avec les seuls chiffres présentés par le PLIE de Bordeaux.**

* Evolution des heures insertion Ville de Bordeaux et CCAS

En moyenne, la part de la Ville de Bordeaux représente 51% des heures insertion comptabilisées par le PLIE sur la période 2008-2012.

Avec une progression significative en 2012 : 57% des heures de travail réservées à un public en insertion proviennent d’une activité générée par les marchés de la Ville de Bordeaux.

En 2012, le PLIE de Bordeaux a apporté un accompagnement **sur 40 marchés** intégrant une clause sociale pour l’ensemble des donneurs d’ordre et dont la réalisation intervient sur Bordeaux.

**- 38 opérations concernent des marchés de travaux et de services pour 61% des heures effectuées**

34 marchés de travaux (construction et réhabilitation de bâtiments résidentiels et non résidentiels, travaux de voirie et réseaux divers, génie civil).

4 marchés de service (maintenance de bâtiment, entretien des espaces verts, déménagement, gardiennage et entretien de locaux)

Soit 120 entreprises attributaires accompagnées par le PLIE de Bordeaux dans la réalisation de leur engagement d’insertion.

**- 2 marchés d’insertion et de qualification professionnelle portés par la Ville de Bordeaux pour 39% des heures réalisées en 2012.**

* Répartition des heures par type de clause sociale mobilisée

L’ensemble des heures sont effectuées dans le cadre de procédures contractuelles : Code des marchés publics, ordonnance de 2005 pour les bailleurs non soumis au CMP ou clause contractuelle pour un donneur d’ordre privé.

**- Rappel des dispositions du Code des marchés publics pour la mise en œuvre des clauses sociales**

Le code des marchés incite les acheteurs publics, à travers l’article 5, à prendre en compte, dans la définition des besoins du marché, des objectifs de développement durable.

L’insertion des personnes éloignées de l’emploi en fait partie. Les acheteurs publics peuvent donc s’appuyer sur plusieurs articles (14; 30; 53; 15) pour mettre en place des étapes de parcours d’emploi en direction des personnes en difficulté professionnelle sur leur territoire.

**- Les types d’articles mobilisés auprès des différents donneurs d’ordres partenaires du PLIE**

**Article 14** : L’insertion est une condition d’exécution du marché, un volume d’heures de travail est réservé à des personnes en difficulté. Cette clause s’applique sur les marchés de travaux mais également sur les marchés de services.

**Le recours à l’article 14 (ou assimilé) reste la disposition la plus utilisée par les donneurs d’ordre en 2012 : 51% des heures effectuées.**

**Article 30 :** C’est un marché de services dit « de qualification et d’insertion socio-professionnelle ». L’insertion est l’objet du marché, il s’agit de permettre à des publics le plus en difficulté d’acquérir des compétences et des comportements à l’emploi en s’appuyant sur une activité support.

L’article 30 est mis en œuvre par la Ville de Bordeaux. Il sera développé avec d’autres donneurs d’ordre en 2013 afin notamment de favoriser l’accès des Ateliers et Chantiers Insertion à la clause sociale. Un tel projet est en cours dans le cadre des opérations de réhabilitation des logements sociaux du PNRQAD Bordeaux [Re] Centres en partenariat avec Domofrance, les Compagnons Bâtisseurs et le PLIE de Bordeaux.

**Le recours à l’article 30 représente 38, 5% des heures insertion en 2012.**

**Article 53** : Les performances en matière d’insertion professionnelle font partie des critères de jugement des offres. Il est associé à l’article 14.

La Direction Générale des Services Techniques de la Ville de Bordeaux, accompagnée par le PLIE de Bordeaux, met en œuvre cette procédure pour les opérations importantes de construction et d’aménagement.

**La part des heures insertion réalisées en article 14+53 représente 10,5% du volume global. Cet article est très intéressant sur le plan qualitatif, et conduit les entreprises à anticiper leur action d’insertion en proposant des parcours d’insertion concourant au retour à l’emploi des bénéficiaires.**

**Article 15** : Il s’agit de réserver un marché à des structures adaptées telle que l’entreprise adaptée (EA) ou à un établissement et service d’aide par le travail (ESAT).

**Cet article n’est pas géré par le PLIE de Bordeaux. Ce positionnement peut faire l’objet d’une nouvelle orientation confiée au PLIE en 2013**

**- Liste des opérations en 2012**



En 2012, plus de **76 150 heures insertion** ont été réalisées par l’intermédiaire des Structures d’Insertion par l’Activité Economique, **soit 80%** de la réalisation totale.

En 2011, elles représentaient **69,5%** des heures de travail proposées.

ETT : Entreprise de Travail Temporaire

ACI : Atelier et Chantier Insertion

AI : Association Intermédiaire

ETTI : Entreprise de Travail temporaire Insertion

GEIQ : Groupement Employeurs pour l’Insertion et la Qualification

Cette augmentation résulte du développement du partenariat conduit par le PLIE de Bordeaux auprès des SIAE de notre territoire dans un but de promotion de leur offre d’insertion tant auprès des entreprises que des donneurs d’ordres.

De plus, le nombre élevé des heures réalisées par les Associations Intermédiaires émane majoritairement de l’importance des marchés d’insertion confiés par la Ville de Bordeaux.

**Notre action se décline à deux niveaux :**

1. Auprès **des entreprises attributaires** d’un marché intégrant une clause sociale afin d’envisager :

- le recours à une mise à disposition de personnel via les associations intermédiaires (AI), les entreprises de travail temporaires (ETTI) ou d’un groupement d’employeurs pour l’insertion et la qualification (GEIQ).

- la sous traitance d’une partie des travaux à une entreprise insertion, une régie de quartier ou un atelier chantier insertion.

2. Auprès **des donneurs d’ordre dans une logique d’achat socio responsable** en leur proposant, de développer et soutenir l’offre IAE dans leur politique d’achat :

- en favorisant les marchés d’insertion et de qualification professionnelle,

- en introduisant dans la consultation des entreprises un critère d’attribution

« Insertion socioprofessionnelle » comme critère de sélection des offres,

- en consultant des SIAE dans le cadre des mises en concurrence.

En 2012, la conjoncture économique impacte également le choix des modalités de réalisation des heures insertion, les entreprises ont privilégié le recours aux missions intérimaires via les entreprises de travail temporaires insertion.

Malgré une sollicitation des entreprises de travail temporaires classiques dans un contexte très tendu, le recours aux ETTI reste grandement majoritaire.

Une baisse des embauches directes est à noter, elles représentaient 19% des heures en 2011 contre 15% en 2012.

Le recours aux Ateliers et Chantiers Insertion (ACI) et aux Entreprises Insertion (EI) reste à développer.

En 2013,un projet permettant de créer un ACI Bâtiment Second Œuvre dans le cadre des opérations de réhabilitation de logements sociaux du projet Bordeaux [Re]Centres est initié en lien avec les bailleurs sociaux.

* Répartition des heures réalisées par les SIAE de Bordeaux

L’action du PLIE contribue également à favoriser et développer l’activité des Structures d’Insertion de Bordeaux pour rapprocher les publics des perspectives de recrutement liées à la clause insertion sur les opérations de Bordeaux.

**La part des heures insertion confiée aux opérateurs d’insertion de Bordeaux représente 82% des heures totales des SIAE mobilisée en 2012 : Bordeaux Inter Challenge, ARE 33, Aquitaine Intérim Insertion et Garage moderne.**

Les heures de travail réalisées dans le cadre de la clause sociales ont été effectuées via **549 contrats**, **dont 60 de plus de 6 mois (classiques et insertion).**

La typologie des contrats varient en fonction de la modalité retenue par l’entreprise et de la situation du public.

**1. Les contrats portés par les Structures d’Insertion par l’Activité Economique représentent plus de 80% des contrats mobilisés en 2012.**

- 28 contrats aidés CUI-CAE pour les Ateliers et Chantiers Insertion (ACI « Aux Rayons bicyclettes du Garage Moderne et ACI « Fil de faire »)

- 229 Missions Intérim effectuées par les Entreprises de Travail Temporaire d’Insertion auprès des entreprises. Il s’agit principalement d’Aquitaine Intérim Insertion à Bordeaux.

- 197 Contrats Usages pour les Associations Intermédiaires : BIC et ARE33, en grande majorité dans le cadre des marchés d’insertion avec la Ville de Bordeaux.

ARE 33 assure également des missions relatives à l’entretien des bases vie sur les chantiers de Bordeaux.

**2. Les 95 contrats classiques relèvent d’une embauche directe réalisée par les entreprises et par le Groupement d’Employeurs pour l’Insertion et la Qualification (GEIQ FP).**

La part des missions intérim classiques est très faible : 5,6%.

- 35 contrats de travail portés en direct par les entreprises dont **15 CDI** soit 42%, **11 contrats en alternance** **et 9 CDD<6mois**.

- Les contrats en alternance occupent une part importante, 33 contrats de professionnalisation et 4 contrats d’apprentissage. **Soit 40% des contrats classiques**, 26 sont mis en œuvre par le GEIQ Filières Pro.

Le travail de conseil auprès des entreprises attributaires conduit par le PLIE permet de maintenir un taux de parcours qualifiants proposés en 2012, malgré une tension du contexte économique.

Ainsi, lorsque l’engagement de l’entreprise repose sur un nombre d’heures d’insertion important, un parcours qualifiant est négocié afin de répondre à leur besoin en compétences et proposer une sécurisation des parcours pour les bénéficiaires de la clause sociale.

L’année 2012 marque également un changement de positionnement des entreprises ayant compris que cette démarche se systématise sur le territoire de Bordeaux, elles proposent ainsi de mutualiser les heures insertion dues sur plusieurs opérations, pour construire des actions de formation qualifiantes.

Cette démarche sera maintenue, en 2013, notamment sur les grands projets urbains puisque une vingtaine de contrats de professionnalisation seront proposés par les groupements constructeurs.

Lorsque le volume d’heures insertion est faible, le recours par la mise à disposition de personnel via les entreprises de travail temporaire insertion est privilégié. Ce qui conforte le rôle conduit par le PLIE de promotion des structures de l’IAE, fidélisant les partenariats initiés avec les acteurs économiques.

La plupart des emplois proposés dans le cadre des clauses sociales sont des postes avec un faible niveau de qualification attendu.

Ils appartiennent majoritairement au secteur du BTP avec une très grande diversité de métiers proposés en 2012 tant sur les métiers du gros œuvre et des travaux publics que sur les métiers du second œuvre.

La part réservée aux métiers des services aux entreprises permet d’accueillir prioritairement un public féminin et d’équilibrer la mixité des publics bénéficiant des opportunités d’emplois dans le cadre des clauses sociales.

A noter : la très faible part des métiers nécessitant une qualification de niveau I (études, ingénierie).

Une diversification des marchés intégrant une clause sociale est attendue en 2013, notamment dans le domaine des prestations intellectuelles, pour toucher notamment un public qualifié (jeunes sans expérience professionnelle ou séniors).

Au cours de l’année 2012**, 383 personnes** ont bénéficié d’un contrat de travail de travail dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales.

**Rappel**: 201 personnes en 2011 et 96 personnes en 2010

**- 45,5 % du public réside en quartier prioritaire politique de la Ville (CUCS/ZUS)**

**- 72% sont Bordelais.**

A noter que sur les marchés de la Ville de Bordeaux **: 83,6%** des bénéficiaires de la clause insertion sont bordelais.

* La répartition hommes/femmes

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Hommes** | 211 | **Femmes** | 171 |

La part du public féminin est en constante progression, elle a augmenté de **119%** par rapport à l’exercice 2011.

Les mises en situation de travail réalisées par les associations intermédiaires BIC et ARE 33 au sein des Ecoles de la Ville de Bordeaux bénéficient en grande majorité à un public féminin sur les activités réalisées : entretiens et nettoyage des locaux, restauration.

Ce type de marché d’insertion et de qualification professionnelle démontre son intérêt comme source de diversification.

* Statut des bénéficiaires à l’entrée dans le dispositif clause

|  |  |
| --- | --- |
| **Situation des bénéficiaires avant mise à l’emploi** | **Nb participants** |
| DELD | 66 |
| TH | 10 |
| Jeune -26 ans | 115 |
| RSA | 145 |
| Bénéficiaires Minima Sociaux API/ASS | 10 |
| DE + de 50 ans | 11 |
| Qualification obsolète | 13 |
| **Total participants concernés** | **383** |

Progression de 30% des demandeurs d’emploi de longue durée par rapport à l’année 2011.

Ce qui permet d’équilibrer la part bénéficiaires RSA et DELD.

* L’âge des bénéficiaires de la clause sociale

La part des moins de 26 ans passe de 26% à 31% en 2012. Les autres tranches d’âge restent stables : les personnes de plus de 40 ans représentent 40% (25 personnes de plus de 51 ans ont bénéficié du dispositif clause soit 7% du public mobilisé).

* Le niveau de formation des bénéficiaires

**Niveau VI et V bis** : sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 3ème) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.

**Niveau V** : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).

**Niveau IV :** sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme.

**Niveau III** : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

**Niveaux II et I** : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+2 (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école)

Comme en 2011, les clauses sociales bénéficient en premier lieu aux plus faibles niveaux de qualification.

* L’orientation du public par les prescripteurs

Grâce à l’animation territoriale conduite par le PLIE de Bordeaux, les publics sont orientés par plus de 20 structures : soit 282 personnes orientées vers le dispositif clause en 2012.

Les publics sont prescrits majoritairement par le PLIE de Bordeaux, la Mission Locale de Bordeaux, Pôle Emploi et les Structures IAE de Bordeaux (BIC, ARE 33, A2I) pour 72% et ce, grâce à un travail collaboratif amplifié en 2012 par la création d’un poste de référent d’étapes clause sociale.

On note une progression significative de près de 45% des participants du PLIE de Bordeaux et des jeunes de la Mission Locale de Bordeaux orientés en 2012.

Des comités de suivi des publics afin de garantir la sécurisation des parcours ainsi que des informations collectives réunissant l’ensemble des partenaires permettent d’apporter une information sur la programmation, d’anticiper les futurs besoins en main d’œuvre et d’assurer une pré-sélection des candidats (une procédure d’orientation des publics est mise en place notamment sur les grands projets).

Le PLIE de Bordeaux a souhaité que ces instances soient mutualisées avec l’Equipe Clause du Conseil Général Gironde afin de constituer un guichet unique sur Bordeaux.

A noter : toutes les opportunités de recrutement dans le cadre de la clause sociale ne font pas l’objet de diffusion d’offres d’emploi, le PLIE informe les SIAE qui peuvent positionner directement leurs salariés en fonction des modalités choisies par les entreprises.

Cette démarche s’inscrit dans une logique de maintien en emploi de leurs salariés et d’apport d’activités pour ces structures.

* Répartition des contrats de travail par type de structure d’accompagnement des bénéficiaires de la clause

|  |  |
| --- | --- |
| Mission Locale Bordeaux | 50 |
| PLIE de Bordeaux | 88 |
| Structures Insertion par l’Activité Economique  Pôle Emploi  Autres (PLIE CUB, Mission Locale CUB, etc.) | 411 |

En 2012, 50 jeunes de la Mission locale de Bordeaux et 88 participants du PLIE de Bordeaux ont bénéficié d’un contrat de travail dans le cadre de la clause sociale animée par le PLIE de Bordeaux.

**Analyse du portefeuille de 127 bénéficiaires de la clause ayant quitté le dispositif en 2012.**

Cette analyse permet de mesurer l’impact de la clause sociale sur le retour à l’emploi du public, après une durée moyenne d’accompagnement de 10,5 mois par bénéficiaire en 2012 :

**- 71 personnes sont sorties vers un emploi durable et un emploi de transition soit 55,9%.**

Dont 48% sont des sorties dites positives (CDI, CDD>6mois, mission intérim>6mois, formation qualifiante), 61 personnes concernées.

La part des CDI représente 39% de l’ensemble des sorties

**- 56 personnes ont quitté le dispositif pour une sortie autre : abandon, réorientation vers prescripteurs ou réorientation professionnelle soit 44,1%**

**Analyse des sorties :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Sortie du dispositif** | **Nb de sorties** |
| **Abandon, déménagement, maladie, sans suite** | 19 |
| **Réorientation professionnelle** | 5 |
| **Réorientation vers le prescripteur** | 32 |
| **CDD > 6 mois** | 7 |
| **CDD < 6 mois** | 1 |
| **CDI** | 49 |
| **Formation qualifiante** | 4 |
| **Intérim** | 9 |
| **Intérim > 6 mois** | 1 |
| **Total** | **127,00** |

Les clauses sociales jouent un véritable levier auprès des publics relevant de l’insertion et joue un vrai rôle d’impulsion d’une dynamique de parcours vers l’emploi.

Le PLIE de Bordeaux affiche une programmation de près de **250 000 heures insertion** dans des opérations intégrant une clause sociale pour l’ensemble des donneurs d’ordre et incluant les Grands Projets Urbains (Grand Stade, Cité municipale, Projet Bordeaux [Re] Centres et CCTV).

Ce volume d’heures se répartit sur 64 opérations.

**Hors grand projet urbains porté par la Ville de Bordeaux : Grand Stade, Cité Municipale et Centre Culturel et Technique du Vin.**

|  |  |
| --- | --- |
| **En date du 31/12/2012** | **Année 2013** |
| **Mairie de Bordeaux et ses établissements publics**  19 opérations de travaux identifiées (hors grands projets))  Une analyse sur les marchés de prestation de service est en cours | **59 295** |
| **Conseil Régional Aquitaine** | **3 000** |
| **Communauté Urbaine de Bordeaux** | **35 294** |
| **Aquitanis** | **16 350** |
| **Domofrance** | **31 434** |
| **Gironde Habitat** | **1 891** |
| **In’Cité** | **3 695** |
| **SNCF** | **2 365** |
| **Etat (SAE)** | **2 000** |

|  |  |
| --- | --- |
| **TOTAL PROGRAMMATION PREVISIONNELLE** | **155 324** |

**PNRQAD – Bordeaux [Ré] Centres**

Le PNRQAD Bordeaux [Re]Centres fait l’objet d’une charte locale d’insertion signée en juin 2012 par la Ville de Bordeaux et l’ensemble des maîtres d’ouvrages. Cette charte élaborée conjointement avec le PLIE de Bordeaux prévoit la réalisation de **33 840 heures d’insertion** prioritairement par un public résidant dans les quartiers en rénovation définis par le périmètre de la convention PNRQAD.

Les modalités de mise en œuvre des actions d’insertion répondent ainsi aux objectifs d’insertion obligatoires au titre du financement par l’Etat et de l’ANRU des opérations de d’aménagements des espaces publics et de production de logements sociaux.

Le PLIE de Bordeaux pilote l’ensemble de la démarche auprès des maîtres d’ouvrages.

D’ores et déjà, les bailleurs sociaux ont intégré une clause sociale dans les opérations les plus significatives.

Le PLIE de Bordeaux et les bailleurs ont également le souci de diversifier les modalités de mise en œuvre des clauses sociales dans leurs marchés afin de toucher des publics les plus en difficultés.

Le dispositif des ateliers et chantiers d’insertion semble donc fort approprié pour préparer ce public à l’emploi.

Le PLIE de Bordeaux développe ainsi une ingénierie avec Domofrance et Aquitanis afin d’identifier des supports d’activités confiés à un Atelier Chantier Insertion dans le cadre de la réhabilitation des logements sociaux. Ce projet devrait aboutir en 2013 par la création d’un ACI Second Œuvre bénéficiant à 10 personnes en insertion.

**Grand Stade de Bordeaux et Cité Municipale**

Ces contrats de partenariat signés par la Ville de Bordeaux prévoient des objectifs d’insertion importants : 5% des heures de travail réalisées sur les phases de conception-construction et exploitation des sites doivent bénéficier à un public en difficulté d’insertion socio-professionnelle.

Cette démarche d’insertion demande une ingénierie spécifique apportée par le PLIE de Bordeaux auprès des groupements constructeurs notamment dans la détermination des objectifs quantitatifs et qualitatifs des actions d’insertion prévues.

Un travail partenarial auprès de l’ensemble des acteurs de l’emploi, de la formation et de l’insertion professionnelle de notre territoire est également conduit afin de mutualiser l’ensemble des ressources nécessaires à la réussite des projets.

Fin 2012, les chartes d’insertion sur les phases conception-construction sont finalisées. Avec un objectif d’insertion de **63 000 heures pour le Grand Stade et 14 000 pour la Cité Municipale.**

Les modalités relatives aux premiers recrutements sur la phase gros œuvre sont organisées et des informations collectives de présentation des projets ont eu lieu en présence de l’ensemble des partenaires, des prescripteurs des publics et des groupements constructeurs.

18 contrats de professionnalisation coffreurs bancheurs sont les premiers postes identifiés sur la phase gros œuvre des deux opérations. La procédure de recrutement pour la Cité est d’ailleurs finalisée pour 8 demandeurs d’emploi.

**D’autres projets portés par la Ville de Bordeaux intègrent une démarche d’insertion d’ampleur dont le Centre Culturel et Technique du Vin.**

**Sans oublier les opérations relatives à la construction des Archives Municipales, le Groupe Scolaire Albert Thomas, le Gymnase Virginia, pour les plus significatives en 2013.**

En 2013, le PLIE de Bordeaux souhaite conduire une réflexion afin de diversifier les modalités de mise en œuvre des clauses sociales avec un double objectif :

* Diversification des secteurs d’activités

Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics reste majoritairement représenté.

Pour assurer la mixité des publics et toucher des profils plus qualifiés, une démarche de diversification de la nature des marchés intégrant une clause sociale doit être initiée auprès des donneurs d’ordres.

Elle nécessite une réflexion complète en termes d’activités, de réglementation (reprise du personnel), de type de marché (DSP, etc..).

Des secteurs pourraient être ciblés :

* Marché de prestations intellectuelles (informatique, études, etc.)
* Marché de services (restauration, enquête, blanchisserie, communication, imprimerie, etc.)
* Diversification des dispositions du code des marchés publics

Le recours à l’article 14 (l’insertion comme condition d’exécution) reste la disposition la plus utilisée par les donneurs d’ordres. Néanmoins pour l’année 2013, il est proposé aux donneurs d’ordre d’expérimenter d’autres dispositions :

* **L’article 30 :** marché d’insertion et de qualification professionnelle avec les bailleurs sociaux confié à un Atelier Chantier Insertion en lien avec le projet PNRQAD.

La Ville de Bordeaux porte déjà deux marchés d’insertion dont les résultats sont significatifs en termes de retour à l’emploi des publics grâce à la qualité de l’accompagnement socio-professionnel conduit par les deux associations intermédiaires attributaires.

Toutefois, d’autres supports d’activités pourraient être identifiés et confiés aux structures d’insertion par l’activité économique.

* **L’article 14+53 :** (l’insertion est une condition d’exécution et un critère de choix des entreprises). Seules deux directions de la Ville de Bordeaux utilisent cette modalité qui reste à essaimer auprès d’autres services.
* **L’article 15** : marchés réservés aux entreprises adaptées (EA) ou Etablissements d’Aides par le Travail (ESAT) permettant à un public travailleurs handicapés de bénéficier d’une activité professionnelle.

Le PLIE de Bordeaux n’assure pas la gestion des marchés réservés. Une extension du cadre d’intervention du PLIE pourrait être envisagée notamment avec la Ville de Bordeaux.

L’équipe Clauses Sociales du PLIE de Bordeaux met en œuvre, en lien avec ses partenaires, une ingénierie de formation permettant :

* De préparer les publics à intégrer une mission « clause » en entreprise par des actions de pré-qualification. Son objectif est d’améliorer leur employabilité par l’acquisition de gestes techniques de base en lien avec le futur métier proposé.
* De sécuriser les parcours d’insertion mis en œuvre par les Structures d’Insertion par l’Activité Economique en permettant la mise en place de parcours qualifiants intégrés concourant à favoriser leur accès à un emploi durable à l’issu de la clause sociale.
* Le chantier formation « le 102 »

Le PLIE de Bordeaux s’est associé au projet de chantier formation conduit par Domofrance dans le cadre de la rénovation d’un logement dans le centre ancien Ville de Bordeaux, en partenariat avec Pôle Emploi, Constructys et Batiform.

De juin à octobre 2012, cette action de formation en situation réelle de production, a permis à 15 stagiaires, dont 6 participants du PLIE de Bordeaux, d’acquérir des compétences de base dans les métiers du second œuvre du bâtiment.

A travers cette action, le Plie **permet aux entreprises attributaires des marchés « clausés » de répondre à leur engagement** en intégrant des participants qui ont déjà acquis les premiers gestes de base d’un métier et conforté leur projet professionnel.

**Situation des stagiaires à la fin de l’action** :

- 13 sont dans un parcours emploi ou formation qualifiante notamment dans le cadre de la clause sociale : missions d’intérim d’insertion,

- 3 stagiaires sont encore accompagnés par leur prescripteur.

* Une ingénierie de formation en soutien des Structures d’Insertion par l’Activité Economique

Pour renforcer l’accompagnement socio-professionnel conduit par BIC et ARE 33 auprès de ses salariés mis à disposition dans les écoles publiques de la Ville de Bordeaux, le PLIE de Bordeaux a apporté son soutien en finançant deux projets :

- Une action de formation qualifiante au **Titre Professionnel d’Agent de Propreté et d’Hygiène,** en partenariat avec l’AFPA, pour 11 salariés des associations intermédiaires.

A l’issue de la formation en juillet 2012, la totalité du groupe a obtenu ce titre professionnel.

- Une formation qui a permis à 10 salariés intervenant sur l’activité de restauration collective d’appréhender les gestes et techniques relatifs à la sécurité alimentaire (Norme HACCP).

**Ces actions seront reconduites et développées en 2013 :**

- 15 parcours qualifiants d’Agent de propreté et Hygiène et 60 parcours de formation HACCP seront pris en charge par le PLIE de Bordeaux.

